

employé presque tout ce montant—savoir \$118,721—au paiement de l'escompte auquel les obligations de la compagnie ont été émises, etc. L'honorable ministre n'a répondu, je crois, que partiellement à cette dernière question. Elle pourrait être suspendue jusqu'à mardi.

L'honorable M. SCOTT : J'ai consacré plusieurs heures à obtenir la réponse que je viens de donner et je n'ai pu réussir à l'obtenir. Elle est très compliquée, et l'on prétend dans le ministère des Finances que l'on s'est conformé à la loi de 1903 pour ce qui concerne les \$200,000.

L'honorable M. LANDRY : Ce n'est qu'une assertion du ministère des Finances. Cette assertion devrait être basée sur des faits, et ce sont des faits que je demande. Si le ministère des Finances est sûr que les dispositions de la loi de 1903 ont été appliquées, cette assurance doit être appuyée sur des renseignements obtenus, et je veux connaître ces renseignements.

L'honorable M. SCOTT : Je suis tout à fait incapable d'obtenir d'autres renseignements sur ce sujet. J'ai fait vraiment des tentatives pour en obtenir, et consulté un certain nombre de documents, et l'on m'a dit que le certificat fourni répondrait à la présente question.

L'honorable M. LANDRY : Je me permettrai de faire cette suggestion à l'honorable ministre : s'il pouvait m'investir de son autorité, pendant une dizaine de jours seulement—sans me donner toutefois son salaire—je lui promets que la réponse que je lui demande ne se ferait pas longtemps attendre.

L'honorable M. SCOTT : Faites suspendre les autres motions pendant une dizaine de jours, et si je reçois les renseignements que l'honorable sénateur demande, je les déposerai aussitôt devant la Chambre.

L'honorable M. LANDRY : Laissez les autres questions en suspens jusqu'à mercredi prochain, et la dernière question pourrait être suspendue jusqu'à mardi de la semaine suivante, à la veille de la prorogation.

L'honorable M. SCOTT : Quant à l'article No 15 de l'ordre du jour, j'ai donné à l'honorable sénateur tous les renseignements que je pouvais lui donner, et j'ai

Hon. M. LANDRY.

consacré pour le faire plus de temps que le méritait toute l'affaire.

L'honorable M. LANDRY : Nous ne devons pas perdre notre temps ; mais nous devons obtenir des renseignements et garder notre sang froid.

L'honorable M. POWER : Je soulève une question d'ordre. Il n'y a pas de règle plus claire et plus facile que celle qui interdit toute discussion sur une réponse ministérielle faite à une question. L'honorable sénateur est un ardent poseur de questions d'ordre, et, cependant, presque tous les jours, nous le voyons discuter presque toutes les réponses que lui donnent les ministres.

L'honorable M. LANDRY : Je n'ai aucunement discuté les réponses. Si l'honorable ministre eut donné une autre réponse que celle qu'il a donnée, je l'aurais acceptée. Mais lorsque la réponse donnée n'en est pas une, j'ai le droit de demander qu'une réponse véritable soit donnée.

Le PRESIDENT : Dois-je comprendre que l'honorable secrétaire d'Etat a déclaré qu'il avait répondu à la question No 15 de l'ordre des avis ?

L'honorable M. SCOTT : J'y ai répondu amplement. Le ministère des Finances m'a fait savoir que l'on était satisfait de la manière dont l'on s'était conformé à l'arrangement financier en question.

L'honorable M. LANDRY : Je ne discute pas cette partie du sujet ; mais je veux connaître les noms des souscripteurs de cette nouvelle émission d'actions.

L'honorable M. SCOTT : Je ne puis les obtenir.

L'honorable M. LANDRY : Il faut les obtenir.

PROJET DE PENSION DE RETRAITE DU "GRAND-TRONC."

INTERPELLATION REMISE.

L'honorable M. FERGUSON :

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'extrait suivant du "Montreal Daily Star", en date du 15 avril dernier :

Le projet de pension du Grand-Tronc est un succès.

Dans une entrevue ce matin avec le "Star", M. Wm Wainright, l'assistant du gérant général et contrôleur du Grand-Tronc, déclara que le système des pensions mis en vigueur par la compagnie depuis le 1er janvier, donnait pleine satisfaction. L'expérience de trois mois